

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 9 novembre 2020

19 membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Madame la Rectrice :

Madame Anne DAUVERGNE
Madame Agnès GAITTET
Monsieur Sylvain GRESSARD
Madame Sophie PROST
Monsieur Samuel ROUZET
Monsieur Jérôme VIAL

Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :

Madame Claire CACHIA
Madame Lucie CORBIN
Monsieur Cédric DEMONCEAUX- Procuration à Madame Véronique PARISOT
Madame Géraldine FARGES- Procuration à Madame Martine JACQUES
1 Monsieur José FAVREL
Madame Martine JACQUES
Monsieur Jake MURDOCH
Madame Véronique PARISOT
Monsieur Raphaël PORTEILLA
Monsieur Dominique SUGNY- Procuration à Madame Lucie CORBIN

Membres désignés par les membres du Conseil d'école :

Monsieur Yannick CAUREL- Procuration à Monsieur Laurent TAINTURIER
Madame Nadia GANDREY- Procuration à Madame Claire CACHIA
Monsieur Laurent TAINTURIER

Invités permanents :

Monsieur Gracian DIDIER
Madame Elsa LANG RIPERT

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020 ;
- 2- Information sur les PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles) ;
- 3- Réforme MEEF, point d'étape : architecture générale, stages et groupes de travail ;
- 4- Département Denis Diderot : modifications de fiches filières ;
- 5- Compositions CPER PLP et parcours documentation ;
- 6- Questions diverses.

Après s'être assurée du quorum, Madame Claire CACHIA, Présidente du COSP, ouvre la séance à 9h30 en informant les membres de la nomination de trois nouvelles personnes au sein du COSP : Monsieur Cédric DEMONCEAUX, VP délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage (nommé par le Président de l'Université en remplacement de Monsieur Gilles BRACHOTTE), Monsieur Sylvain GRESSARD, adjoint à la déléguée régionale au numérique pour l'éducation (nommé par Madame la Rectrice en remplacement de Monsieur Francis BORDES) et Monsieur Nicolas LARUELLE, chargé de mission TICE, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SALVIDANT.

- **Présentation FORTHEM par Alexander FRAME (cf. annexe 1).**

Le projet FORTHEM est une université européenne constituée de 7 universités partenaires en Europe, en réponse à l'appel à projet lancé par la commission européenne en 2018 pour la constitution des premières universités européennes. Au niveau de l'UB, le projet a été lancé en 2019. Le projet est financé à hauteur de 5 millions d'euros par le programme ERASMUS+ (sur une période de 3 ans renouvelable pour 4 années supplémentaires), de 730 000 euros par l'ANR (sur la même période). L'appel à projet remporté dans le cadre du H20-20 permet d'apporter un financement complémentaire, notamment pour le recrutement d'un IGR par l'Université de Bourgogne à partir du mois de janvier 2021.

2

La première année a été consacrée à la structuration du projet, pour permettre aux collègues enseignants et aux étudiants de profiter du dispositif. Les FORTHEM Labs ont également été lancés pour réfléchir aux thématiques de recherches interdisciplinaires au niveau européen, en lien avec des étudiants et des partenaires socio-économiques. Des appels à candidatures pour des actions de mobilités courtes et d'accueils d'étudiants étrangers ont également été lancés, ainsi que des actions de stages en entreprises et en établissements scolaires, notamment grâce à l'implication dans un groupe de travail du rectorat et de l'INSPE, et des projets d'engagements civiques pour les étudiants. Un campus FORTHEM regroupant une soixante d'étudiants étrangers se tiendra à l'UB au mois de septembre 2021.

D'autres projets de coopérations européennes sont également en cours (cf. annexe 1). Monsieur Alexander FRAME informe les membres du COSP qu'une rencontre est prévue avec les enseignants de l'INSPE concernant les possibilités d'échanges et de mise en relation entre les collègues de même discipline dans les universités partenaires. La date de cette rencontre sera confirmée prochainement. Monsieur Alexander FRAME explique qu'une enveloppe d'heures a également été mise à disposition pour valoriser l'investissement des collègues dans le dispositif FORTHEM à partir de la rentrée 2020.

- **Point sur la situation sanitaire et les retombées pédagogiques sur l'INSPE :**

Le principe avant les vacances de la Toussaint était d'avoir cours en présentiel avec des capacités d'accueil des salles divisées à 50% à Dijon, les autres départements n'étant à ce moment pas concernés par les restrictions liées à la crise sanitaire. Suite à l'annonce du reconfinement, il avait été décidé que tous les cours devaient se tenir en distanciel sauf les TP. Puis, le MESRI a élargi aux « enseignements pratiques », ce qui permettait d'étendre potentiellement les cours qui peuvent se tenir en présentiel. Il a finalement été décidé de s'en tenir à la notion de TP ; de plus les contrôles continus et terminaux peuvent avoir lieu en présentiel.

L'université a fait remonter au recteur académique l'ensemble des demandes de cours en présentiel, qui doit donner son aval pour permettre la tenue des cours. Le reste des cours se fait à distance. Malgré l'expérience acquise lors premier confinement, des problématiques notamment techniques compliquent encore la mise en œuvre des cours.

Madame Lucie CORBIN a lancé une campagne d'achat de portables professionnels pour les enseignants et les BIATSS qui doivent être équipés pour le télétravail. Pour les étudiants qui sont en zone blanche, les salles informatiques des sites restent ouvertes. Pour ceux qui sont trop éloignés des sites, il reste la possibilité de leur fournir des ordinateurs et clés 4G par l'uB et l'INSPE.

3

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

Les membres du COSP approuvent à la majorité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du COSP du 3 février 2020 : 1 abstention, 0 contre, 18 voix pour (19 votants).

2) Informations sur les PPPE- parcours préparatoire au professorat des écoles (cf. annexe 2).

Le PPPE fait suite à la lettre de mission de Mark Sherringham du printemps dernier, dans laquelle le MESRI et le MEN ont décidé de créer une formation hybride qui conjugue la pluridisciplinarité, la préprofessionnalisation, l'initiation à la recherche et les dimensions d'excellence et d'ouverture sociale. L'idée est que ce parcours puisse déboucher sur un master MEEF 1^{er} degré (ou sur une autre orientation universitaire au bout des 3 ans de parcours).

L'étape en cours est celle de l'appel à la manifestation d'intérêt, le but étant qu'il y ait une labellisation par l'enseignement supérieur de ce parcours de licence (180 crédits ECTS),

qui sera porté par une université en partenariat avec un lycée, avec au moins un parcours par région académique, et une capacité d'accueil de 30 à 40 étudiants.

Les enseignements se feront à part égale entre le lycée et l'université, avec des quotités variables en fonctions des années : 75% des enseignements au lycée en première année, 50% en deuxième année et 25% en troisième année (et inversement pour l'université).

Ce dispositif ne vient pas en concurrence de ce qui existe déjà à l'université et dans l'éducation nationale, c'est-à-dire les prépro disciplinaires, la licence EFEC ou les contrats type AED. Ce parcours comporte une dimension pluridisciplinaire avec l'idée de préparer à la polyvalence du métier de professeur des écoles, mais également des enseignements en mathématiques ou les lettres. Ce parcours inclut une sensibilisation à l'environnement institutionnel, à la fonction publique et à l'éducation, avec une dimension de formation à et par la recherche, notamment par une initiation à la méthodologie. Il est demandé dans le cahier des charges que les équipes pédagogiques de l'université et du lycée travaillent ensemble pour une articulation optimale du parcours.

La préprofessionnalisation se fera à partir de stages : 3 semaines d'observation en L1, 3 semaines en observation et pratique accompagnée en L2, et 4 semaines en mobilité internationale en L3.

La lettre d'intention de l'Université de Bourgogne et du rectorat doit être renvoyée au ministère pour le 20 novembre 2020, la réponse du ministère étant attendue pour le 27 novembre. Madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'uB et le rectorat répondent à cet appel à manifestation d'intérêt sous conditions de financement par la DGSIP.

4

Les parcours qui auront obtenu la labellisation seront mis en ligne dès l'ouverture de PARCOURSUP pour la rentrée 2021. Les maquettes devront donc être définies entre janvier et juin 2021.

Deux réunions ont eu lieu avec le rectorat, une troisième est à venir ; l'uB et le rectorat se sont entendus pour adosser le parcours à la licence EFEC, qui semble être la licence qui peut prétendre à préparer au mieux les futurs PE, et également préparer à d'autres débouchés si l'étudiant ne souhaite pas continuer en master PE. Le lycée Fourier choisi par Madame la Rectrice, situé à Auxerre, permet d'étendre l'offre de classes préparatoires sur le territoire académique. Cela permettrait également de conforter le vivier master 1 PE sur le site d'Auxerre pour l'INSPE.

Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres du COSP l'accord pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sur le PPPE, qui émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés (19 votants).

3) Réforme MEEF, point d'étape : architecture générale, stages et groupes de travail.

Madame Lucie CORBIN présente les dernières informations de la réforme MEEF.

Le nouvel arrêté a été publié le 24 juillet 2020 ; le stage SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) de 6 semaines en M1 est obligatoire, ainsi qu'un stage en alternance de 12 semaines sur la formation M1-M2, avec un co-tutorat et une évaluation de stage (20 ECTS). Un stage de pratique accompagnée est également possible, et devra faire 18 semaines sur les deux années de formation.

L'arrêté réaffirme l'importance d'un mémoire professionnel, qui s'appuie sur une démarche scientifique et sur la recherche. Pour les fonctionnaires stagiaires (après le M2), un dispositif de formation sera mis en place. Il n'est pas encore défini à l'heure actuelle.

Madame Lucie CORBIN rappelle que l'année 2021-2022 sera une année de transition avec deux promotions régies par deux arrêtés différents. Les différences seront notables puisque d'un côté, il y aura des fonctionnaires stagiaires à mi-temps et de l'autre des étudiants contractuels à tiers-temps, avec une seule maquette de formation nouvelle version, qui devra préparer à un concours.

Un projet de circulaire relatif au stage en alternance a été présenté aux syndicats. La rémunération mensuelle brute serait de 865 euros pour les étudiants sous contrat. La rémunération est soumise à discussion car elle apparaît comme moins attrayante que dans d'autres dispositifs. Une rémunération est également prévue pour les tuteurs établissement, avec un tutorat mixte établissement d'accueil/INSPE.

5

Des projets de textes de concours circulent également. Pour le CRPE, les épreuves d'admissibilité représentent un tiers des coefficients, avec une épreuve écrite disciplinaire en français et en mathématiques (note éliminatoire à 5/20, 3 heures, coefficient 1). La troisième épreuve est une épreuve d'application, avec note éliminatoire à 5/20, permettant d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat choisit la matière au début de l'épreuve, et plus au moment de l'inscription au concours comme c'est le cas actuellement, dans l'un des domaines suivants : sciences et technologie, histoire-géographie enseignement moral et civique ou art. Le candidat ne viendra plus avec un dossier, il sera fourni par le jury.

Les épreuves d'admission comptent pour deux tiers des coefficients ; une épreuve orale intitulée « leçon » qui a pour objet la conception et la présentation d'une séance d'enseignement, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et des compétences pédagogiques, qui porte sur le français et les mathématiques avec chaque fois 15 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien (1 heure avec une préparation de 2 heures, coefficient 4). La deuxième épreuve d'entretien est divisée en deux : une partie de 30 minutes consacrée à l'EPS, la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant ; une seconde partie de 30 minutes qui porte sur l'aptitude du candidat à se projeter dans le métier de professeur, sa motivation, les valeurs de la république, les droits et devoirs du fonctionnaire. Cette seconde partie est commune à tous les concours (premier et second degré). Il s'agit d'une véritable épreuve de motivation qui s'appuie sur un document rempli par le candidat qui reprend ses expériences en lien avec l'éducation, l'enseignement et la formation.

Dans le premier degré, on trouve une épreuve optionnelle de langue (parmi 4 langues possibles) ; seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Pour le second degré, on retrouve les épreuves d'admissibilité (coefficient 2) qui portent sur le disciplinaire avec une note éliminatoire à 5/20, d'une durée minimum de 5 heures, et une seconde épreuve disciplinaire appliquée qui place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury. Les épreuves d'admission (deux tiers des coefficients) comportent une première partie « leçon » (coefficient 5), qui consiste en la conception et l'animation d'une séance d'enseignement pour apprécier la maîtrise disciplinaire et de compétences pédagogiques et pratiques, et une épreuve orale d'entretien qui vise à apprécier l'aptitude du candidat à se projeter dans le métier de professeur, sur sa motivation, etc. (coefficient 3). L'oral doit permettre au candidat de faire valoir son parcours et ses travaux de recherches.

Madame Lucie CORBIN explique que la réflexion sur les stages a avancé depuis la dernière séance du COSP ; dans le premier degré, le stage en responsabilité se ferait plutôt en M2 à tiers temps et serait à la fois filé et groupé, c'est-à-dire une journée par semaine plus des semaines groupées. Cela permet également de libérer des collègues pour des actions de formation continue. L'idée est que le stage se fasse assez tôt dans l'année, ce qui permettrait de libérer le troisième trimestre pour la préparation du concours et du mémoire et la validation du M2. Madame Lucie CORBIN précise toutefois que cette modalité de stage filé/groupé est encore à valider par le ministère. Le SOPA de 6 semaines se ferait lui sur le M1, soit par période de 2 semaines dans trois établissements différents, soit idéalement dans les trois cycles comme ce qui se fait actuellement avec les M2B.

6

Dans le second degré, l'hypothèse privilégiée par les collègues de l'INSPE était un stage en responsabilité à cheval entre le M1 et le M2. Le rectorat a estimé que cette modalité n'était pas souhaitable. L'intégralité du stage en tiers temps se ferait donc sur le M2, ainsi les classes auront le même enseignant toute l'année. Le principal inconvénient est que les étudiants vont devoir gérer leur fin d'année, en préparant le concours et leur mémoire ainsi que la validation du M2. Les étudiants risquent de faire des choix, en priorisant le concours au détriment de la classe et de l'investissement dans la formation à l'INSPE.

Monsieur Samuel ROUZET souligne que le rectorat a fait le choix d'un stage uniquement en M2 dans le souci de maintenir une certaine stabilité dans les classes devant les élèves. Ce choix a été fait par vote par un collège de corps d'inspections.

Madame Lucie CORBIN ajoute que des questions se posent sur l'attractivité du stage en responsabilité par rapport au SOPA, car la responsabilité pourrait mettre en difficulté certains étudiants. Les étudiants pourraient s'orienter vers le SOPA qui apparaît plus sécurisant.

Madame Lucie CORBIN informe les membres du COSP que plusieurs groupes de travail (4 par degré, qui correspondent aux 4 thèmes du référentiel) sont en pleine réflexion sur les contenus d'enseignement et l'articulation de la maquette de formation, la progressivité entre les semestres et les modalités de formation. Les référents font des retours à l'équipe

de direction pour une maquette finalisée qui doit être rendue pour la fin de l'année 2020, et un dossier d'accréditation rendu pour fin janvier 2021. Le dossier d'accréditation doit être validé le 26 janvier en Conseil d'administration de l'UB, après un passage en CFVU le 12 janvier 2021.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec les UFR concernant la répartition des heures du bloc disciplinaire. Des questions RH subsistent concernant la prise en charge des heures des intervenants professionnels de terrain (qui doivent intervenir dans la maquette à hauteur de 33%). Cette intervention des professionnels de terrain risque aussi de faire chuter les services des titulaires, ce qui est problématique. Les années de transition s'annoncent également compliquées à gérer.

4) Département Denis Diderot : modifications de fiches filières.

Madame Véronique PARISOT explique les modifications qui doivent être faites sur les fiches filières du master international PIECE, ouvert en 2019. Avec l'ouverture du M2 à la rentrée 2020, l'UB s'est aperçu que le terme « alternance » n'apparaissait pas dans la fiche filière, ce qui a posé des soucis pour plusieurs étudiants déjà engagés dans des stages à l'étranger. Trois étudiants vont devoir valider leur master en trois ans au lieu de deux. Les fiches filières ont donc été modifiées en conséquence par le CPER de l'ingénierie de la culture afin de permettre le suivi du master en alternance.

Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres du COSP les modifications de fiches filières du master PIECE qui les approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés. (19 votants).

7

5) Compositions des CPER PLP et parcours documentation

Madame Lucie CORBIN explique que les compositions des CPER PLP et parcours documentation ont été mises à jour, en concertation avec le rectorat. Les étudiants ont également voté pour leurs représentants.

Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres du COSP ces compositions, qui les adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Claire CACHIA lève la séance à 11H30. La prochaine réunion est fixée au lundi 4 janvier 2021 à 14h30.

La Présidente du COSP,

Claire CACHIA.